

DEMANDE DE DEVIS (RFQ)

POUR DES SERVICES

Intitulé du projet :	Appui au renforcement institutionnel dans le domaine du changement climatique en Polynésie Française
Nature des services :	Analyse des structures institutionnelles actuelles et recommandations
Lieu :	Polynésie française
Date de publication :	25/08/2023
Date de clôture :	8/09/2023
Référence CPS :	RFQ23-5593

Sommaire

PARTIE 1 : INTRODUCTION	3
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)	3
1.2 ACTIVITÉS D'ACHAT DE LA CPS	3
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	3
PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 CONTEXTE	3
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	3
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	4
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	4
2.5 PRINCIPALES ÉCHÉANCES	5
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ	5
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	5
PARTIE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE	7
A. CONTEXTE	7
B. FINALITÉ, OBJECTIFS ET PORTÉE DES SERVICES	8
C. CALENDRIER	10
D. MODALITÉS RELATIVES AU CONTRAT ET À LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS	10
E. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS	11
F. MONTANT DE L'OFFRE ET ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS	12
PARTIE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES	13
4.1 COMPÉTENCES REQUISES ET PONDÉRATION	13

Partie 1 : INTRODUCTION

1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse procurement@spc.int.

1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la prestation des services définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** (En français) sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à elodiej@spc.int, anneclaireg@spc.int et procurement@spc.int, avec en objet : **Soumission RFQ23-5593 - Appui au renforcement institutionnel en PF**. Le courriel doit également être envoyé en copie à l'adresse rfq@spc.int.

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- [Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) rempli
- Votre proposition technique comprenant :
 - o Votre CV détaillé (description des compétences, diplômes) et lettre de motivation ;
 - o Votre proposition technique détaillée, présentant les principales étapes et méthodes de la mission ; ainsi que l'organisation et les ressources humaines envisagées dans le cadre de la prestation (notamment si la présence d'un point focal en PF est envisagé)
 - o Au moins 3 références de prestations similaires ou pertinentes (merci de fournir un exemple de livrables / publications / rapport dans le cadre du travail associé à ces références et le contact joignable) ;
 - o Un calendrier prévisionnel de réalisation détaillé ;
- Votre proposition financière dûment remplie (Cf. Annexe 1).

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **8/09/2023** à **8:00** heure de **Nouméa**

2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Anne-Claire Goarant, Cheffe de Projet Durabilité environnementale et changement climatique (CCES) ou Elodie Jovkovic, Assistante Administrative CCES seront vos interlocutrices principales pour cette demande de devis et vous pouvez les joindre à l'adresse anneclaireg@spc.int ou elodiej@spc.int. Vous devez mettre les adresses procurement@spc.int et rfq@spc.int en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des services.

2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels	25/08/2023
Date de clôture de la demande de devis	8/09/2023

2.6 Aspects juridiques et conformité

Confidentialité : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

Conflit d'intérêts : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis [le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

Devis, validité, droits, taxes : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en EURO et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

Protection des données personnelles : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

Garantie, déclaration, assurance, engagement : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à complaints@spc.int. Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ; 3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu

se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ;
5) la réparation demandée.

|

Partie 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

A. Contexte

La Communauté du Pacifique et le Fonds Pacifique

Le Projet sera financé dans le cadre du Fonds Pacifique.

Le Fonds Pacifique est le principal instrument français de coopération régionale dans le Pacifique. Il est financé par le ministère des Affaires étrangères et favorise la collaboration entre la France et les États indépendants du Pacifique. Il contribue au travers de cette coopération avec les États indépendants du Pacifique, à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna.

La CPS, en tant qu'agence de mise en œuvre, a déposé un projet auprès du Fonds Pacifique pour inclure les territoires français dans le NDC hub, un mécanisme multipartenaire qui soutient les pays du Pacifique dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national. L'objectif est de faire bénéficier la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna de l'expertise de l'équipe technique du NDC hub.

À la suite d'une concertation réalisée avec les 3 territoires français du Pacifique, La Polynésie Française a formulé son intérêt pour un Appui au renforcement institutionnel dans le domaine du changement climatique en Polynésie française

La Plateforme des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le Pacifique

La Plateforme des CDN dans le Pacifique a été créée en réponse à l'appel formulé par les pays insulaires océaniques en faveur de l'établissement d'une plateforme régionale de soutien à la mise en œuvre, à l'amélioration et au financement de leurs CDN. Les principaux résultats obtenus grâce à la Plateforme des CDN répondent aux demandes formulées par les pays insulaires océaniques dans les domaines suivants :

- 1) Évaluation et renforcement des CDN
- 2) Élaboration de feuilles de route et de plans d'investissement à l'appui de la mise en œuvre des CDN
- 3) Mobilisation de financements pour soutenir la mise en œuvre des CDN grâce à une meilleure coordination régionale
- 4) Fourniture de conseils et d'une assistance technique, et élaboration d'outils pour rationaliser les CDN et les intégrer dans les plans et processus régionaux et nationaux
- 5) Amélioration des informations et des connaissances relatives aux CDN, de l'apprentissage et des mécanismes de partenariat connexes pour faciliter le perfectionnement, la mise en œuvre et le suivi des CDN

En outre, la Plateforme des CDN contribue à l'amélioration de la coopération et de la coordination régionales entre les pouvoirs publics et les autres organismes contribuant à la mise en œuvre des CDN dans les pays insulaires océaniques. Ce faisant, la Plateforme des CDN vise à renforcer et à étayer les cadres régionaux existants, notamment le mécanisme régional d'appui technique et le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique (FRDP).

Le Gouvernement de la Polynésie française a sollicité l'appui de la CPS pour réviser les dispositifs institutionnels en place en matière de changement climatique.

Ce projet a pour but de renforcer l'engagement de la Polynésie française en faveur de l'Accord de Paris en remodelant les dispositifs actuels en matière de changement climatique et en évaluant l'efficacité et

l'efficacité des services fournis dans ce domaine, de manière à concrétiser les objectifs climatiques du pays.

La Plateforme des CDN sollicite des services de conseil à l'appui des activités menées à cette fin par la Polynésie française, conformément aux cadres pour le climat nationaux, régionaux et mondiaux existants.

B. Finalité, objectifs et portée des services

Appui au renforcement institutionnel dans le domaine du changement climatique en Polynésie française

Depuis 2015, le Service des énergies pilote la plupart des activités liées à l'atténuation du changement climatique en Polynésie française. Toutefois, en raison du caractère transversal de la problématique des émissions de gaz à effet de serre (qui touche à la fois aux transports, à l'énergie, à l'agriculture, à la construction, à la santé, etc.), une démarche intersectorielle et mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics doit être entreprise pour garantir la réussite de la politique climatique, sans quoi celle-ci sera vouée à l'échec.

Dans ce contexte, le présent projet permettra d'apporter un appui à la Polynésie française en vue de l'élaboration d'un dispositif institutionnel global de gouvernance permettant la mise en œuvre de politiques climatiques ; pour ce faire, le dispositif institutionnel actuel sera évalué et différentes pistes seront envisagées pour la répartition des responsabilités entre les différents secteurs, dans le cadre d'une structure de gouvernance éprouvée pour la mise en œuvre des politiques climatiques sur le territoire.

Le présent projet fournira des éléments à l'appui de l'évaluation susmentionnée, au travers d'une analyse des structures institutionnelles actuelles. Des recommandations seront par ailleurs formulées en vue de renforcer la gouvernance et la mise en œuvre de la politique climatique en Polynésie française.

1. Objectifs

Les principaux objectifs de cette mission de conseil sont les suivants :

- 1) Évaluer l'efficacité du dispositif institutionnel actuel pour les services liés au changement climatique, notamment les différentes fonctions et responsabilités et les mécanismes de coordination des organismes publics compétents, et mettre au jour les lacunes et les domaines d'amélioration.
- 2) Émettre des recommandations visant à pallier les lacunes et problèmes institutionnels rencontrés actuellement dans le cadre des actions nationales de lutte contre le changement climatique.
- 3) Émettre des recommandations susceptibles de renforcer l'efficacité de la gouvernance de la politique climatique ainsi que la mise en œuvre et le suivi des politiques climatiques.

2. Effets escomptés

Cette mission de conseil participera à l'obtention des effets escomptés suivants :

- 1) Amélioration de la coordination et de la collaboration globales : améliorer la coordination et la collaboration entre les différents organismes publics et les départements responsables des services relatifs au changement climatique en vue d'une meilleure communication, coopération et coordination entre les différents acteurs, et de manière à améliorer l'efficacité des services relatifs au changement climatique grâce à la mise en place d'une gouvernance et d'un mandat institutionnel global sur le changement climatique dont les missions seront clairement réparties par secteurs ;
- 2) Amélioration de la cohérence des politiques : déterminer quels seraient les mécanismes appropriés pour la mise en œuvre des politiques et d'un cadre stratégique intégré pour les services relatifs au changement climatique dans l'ensemble des secteurs ;

- 3) Augmentation de l'efficacité et de l'efficience : contribuer à mettre en évidence les possibilités de rationalisation et d'amélioration de la prestation de services relatifs au changement climatique en Polynésie française.

3. Périmètre de la prestation et livrables

Le-La consultant-e sera chargée de l'accomplissement des objectifs de sa mission ; il-elle sera guidé-e pour ce faire par les termes de référence détaillés ci-dessous.

Il-Elle rendra compte de ses activités au-conseiller technique énergie du Ministère des Finances, et travaillera en collaboration avec les parties prenantes concernées au sein de l'administration de la Polynésie française. Au besoin, le-la consultant-e se mettra en relation avec la Plateforme des CDN dans le Pacifique. Aux côtés des pouvoirs publics, le-la consultant-e collaborera et coordonnera ses actions avec les principaux acteurs du territoire concernés pour l'accomplissement des objectifs fixés.

La prestation comprend les éléments suivants :

1. la coordination de toutes les activités liées à ce projet en étroite collaboration avec l'organisme public désigné ;
2. la réalisation d'une analyse documentaire pour entreprendre les actions suivantes :
 - a. cartographier les processus actuels de soumission des CDN et d'intégration transversale du changement climatique,
 - b. réaliser un benchmark des dispositifs institutionnels / de gouvernance de la politique climatique dans les territoires les plus avancés sur ces sujets là
 - c. évaluer la gouvernance polynésienne actuelle de mise en œuvre et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique notamment ses points forts et ses points faibles, et les commentaires formulés par diverses parties prenantes à ce sujet, et établir des rapports à ce sujet,
3. l'analyse, qui doit couvrir le cadre institutionnel relatif aux services en matière de changement climatique, doit notamment porter sur les éléments suivant :
 - a. les politiques et le cadre juridique définis pour les services proposés en matière de changement climatique :
 - i. cerner et analyser les cadres réglementaires et législatifs actuels sur le changement climatique, leur mandat, leur efficacité et les responsabilités institutionnelles associées pour la coordination des services relatifs au changement climatique en Polynésie française,
 - ii. analyser la mise en œuvre du Plan Climat de la Polynésie française (PCPF).
 - iii. examiner et analyser la cohérence des cadres réglementaires et législatifs actuels en matière de changement climatique avec les cadres mondiaux et régionaux et avec les engagements pris (Accord de Paris, Cadre pour la sécurité et la résilience énergétiques dans le Pacifique [FESRIP], objectifs de développement durable et Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique) ;
 - b. les fonctions, responsabilités et mécanismes de coordination des organismes publics compétents, notamment ceux responsables de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, ainsi que de la réduction des risques de catastrophe ;
 - c. les dispositifs institutionnels de collecte, d'analyse et de diffusion des données relatives au changement climatique ;
 - d. les dispositifs institutionnels de négociation et de coopération autour du climat à l'échelle internationale ;
4. les actions suivantes au besoin, dans le cadre des points (1) à (3) ci-dessus :

- a. traiter et prendre en compte les commentaires formulés/modifications proposées par les parties prenantes au sujet des dispositifs institutionnels, réglementaires et législatifs en place,
 - b. collaborer avec les parties prenantes actives dans le domaine du changement climatique et les processus connexes, sous la houlette du Gouvernement de la Polynésie française, du Service des énergies ou d'un organisme désigné :
 - i. si besoin est, organiser et animer des ateliers pertinents pour favoriser les activités ci-dessus, et établir des rapports à ce sujet,
 - c. organiser, planifier et préparer les échanges à l'échelle du pays, et coordonner les parties prenantes nationales et internationales, de façon à favoriser le renforcement institutionnel, conformément aux orientations du de la Directeur·rice du Service des énergies. Le·La consultant·e rendra compte de ces échanges, en fournissant des éclaircissements et en détaillant les mesures convenues, la répartition des responsabilités et les calendriers établis. Les échanges pourront avoir lieu entre les ministères sectoriels, les acteurs du secteur privé, les représentants des pouvoirs publics à l'échelle infranationale, la société civile, les partenaires de la coopération internationale, etc.,
 - d. préparer les contributions et la documentation demandées par les pouvoirs publics/la Plateforme des CDN pour l'accomplissement de ces activités ; et
5. l'accomplissement de toute tâche complémentaire nécessaire à l'obtention des résultats fixés.

C. Calendrier

Calendrier indicatif	Activité
Semaine 1	Rapport initial abordant la méthodologie , les besoins en ressources et le calendrier de mise en œuvre du projet, dans les deux semaines suivant la signature du contrat.
Semaine 5	Projet de rapport explicitant le point 2(a), notamment les conclusions et recommandations.
Semaine 14	Projet de rapport concernant les consultations menées lors d'ateliers ou de réunions avec les parties prenantes.
Semaine 18	Projet de rapport pour les commentaires.
Semaine 20	Rapport final établi à partir des commentaires recueillis lors de la réunion de validation.

Des réunions seront organisées deux fois par mois entre le·la consultant·e et le·chargé de mission plan Climat et/ou le conseiller technique énergie.

D. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports

Établissement de rapports

Le·La consultant·e rendra compte de ses activités au·conseiller technique énergie du Ministère des finances et/ou au chargé de mission Plan climat.

Le·La consultant·e soumettra les livrables au Conseiller Technique Énergie de la Polynésie française et à l'équipe de la Plateforme des CDN à la CPS.

Déplacements

Tous les déplacements et les coûts connexes (voyages, repas, logement, activités [ateliers, etc.]) liés aux missions doivent être inclus dans la proposition financière.

Commentaires

Dans le cadre de l'analyse des processus de la Plateforme des CDN et des actions visant à garantir la qualité des activités menées dans le cadre de la Plateforme, le-la consultant-e participera à une évaluation ex post de la procédure de candidature à ce poste et de l'exécution de ses missions de conseil, en suivant le modèle de la Plateforme des CDN.

Genre et inclusion sociale

Lors de ses missions de conseil, lorsque cela est possible, le-la consultant-e recueillera des informations au sujet du genre et de l'inclusion sociale, notamment des manières suivantes :

- fournir une vue d'ensemble de toutes les parties prenantes rencontrées lors des missions de conseil, le cas échéant ; et
- utiliser l'écriture inclusive dans les rapports.

E. Compétences et qualifications

Qualification et expérience

- a) Formation : Diplôme universitaire de cycle supérieur en administration publique, en sciences environnementales, en durabilité, en politiques publiques, en développement international, en sciences sociales ou dans des disciplines pertinentes. Compréhension approfondie du changement climatique et de l'Accord de Paris.
- b) Expérience : Au moins cinq années d'expérience pratique ou professionnelle pertinente du renforcement institutionnel de services relatifs au changement climatique, de l'élaboration de politiques ou de la gestion de programmes. Expérience de la collaboration avec des organismes publics, des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales (ONG) dont l'action est centrée sur le changement climatique.
- c) Compétences techniques : Compréhension fine de la science du changement climatique et des conséquences sociales, économiques et politiques de celui-ci. En outre, il est essentiel de disposer de compétences techniques dans des domaines tels que l'analyse de données, le suivi et l'évaluation ou la gestion de projets.
- d) Expérience avérée de la collaboration avec diverses parties prenantes, notamment des communautés locales, des pouvoirs publics et des ONG, sur des sujets liés aux politiques en matière de changement climatique.
- e) Expérience pratique avérée dans le Pacifique, en particulier en Polynésie française, notamment de la collaboration avec des responsables des pouvoirs publics et avec des parties prenantes locales.

Il est recommandé aux consultants basés hors de la Polynésie française d'engager un correspondant local et de le mentionner dans le plan joint à la proposition concernant les ressources.

F. Montant de l'offre et échéancier des paiements

Étapes/livrables	Tranche à verser
Rapport initial couvrant la méthodologie , les besoins en ressources et le calendrier de mise en œuvre pour l'analyse.	15 %
Projet de rapport explicitant le point 2(a), notamment les conclusions.	35 %
Projet de rapport pour les commentaires et l'approbation des pouvoirs publics.	20 %
Rapport final approuvé établi sur la base des commentaires formulés par les parties prenantes sur la version provisoire.	30 %
TOTAL	100 %

Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

Critères d'évaluation	Pondération (%)	Nombre maximal de points
Exigences techniques (sur 700 points)		
Diplôme universitaire de cycle supérieur en administration publique, en sciences environnementales, en durabilité, en politiques publiques, en développement international, en sciences sociales ou dans des disciplines pertinentes	25 %	250
Au moins cinq années d'expérience pratique ou professionnelle pertinente du renforcement institutionnel de services relatifs au changement climatique, de l'élaboration de politiques ou de la gestion de programmes. Qualité des livrables réalisés dans le cadre de ces expériences (évaluée sur la base des exemples fournis)	15 %	150
Pertinence et cohérence de la méthodologie proposée, ainsi que du calendrier prévisionnel.	10%	100
Compétences techniques dans l'analyse de données, le suivi et l'évaluation ou la gestion de projets.	10 %	100
Expérience avérée de la collaboration avec diverses parties prenantes, notamment des communautés locales, des pouvoirs publics et des ONG, sur des sujets liés aux politiques en matière de changement climatique.	5 %	50
Expérience pratique avérée dans le Pacifique, en particulier en Polynésie française	5 %	50
Analyse financière (sur 300 points)		
Score de l'offre financière = (Prix le plus bas / Prix envisagé) x 300	30 %	300
Nombre total de points	100 %	100